

Le projet minier d'une ex-filiale d'Areva menace l'environnement en Creuse

24 juillet 2015 / [Eloïse Lebourg \(Reporterre\)](#)



Quand une ex-filiale d'Areva veut relancer l'exploitation minière en Creuse, l'équilibre environnemental et économique d'une zone rurale vacille. Le projet est contesté par des habitants et des élus locaux. Ils refusent de voir une installation classée Seveso dans un environnement naturel protégé. Ils se retrouvent samedi 25 juillet au

festival No Mine's Land.

► *Lussat (Creuse), reportage*

Dans le nord de la Creuse, aux alentours de Lussat, entre Aubusson et Guéret, le collectif « *Stop Mines 23* » organise un rassemblement national, samedi 25 juillet 2015. Un festival militant pour protester contre la fièvre de l'extraction des ressources non renouvelables qui touche la planète, au Sud comme au Nord, et qui atteint maintenant le Limousin.

Il faut revenir dans les années 80 pour saisir ce qui se trame ici. A cette époque, la mode est à la recherche d'uranium. Total s'intéresse aux gisements aurifères de cette région géologique remarquable dont le sous-sol contient d'autres métaux, comme l'arsenic ou l'antimoine. De 1904 à 1955, la mine d'or, dite « *du Châtelet* », y a été exploitée sur la commune de Budelière.

En 1980, Total obtient des permis de recherche qui lui permettent de creuser 24 kilomètres de forages et 700 mètres de galerie, et d'exploiter la carrière pilote de Varennes. Ces travaux aboutissent à la cartographie d'un gisement de 30 tonnes d'or et au dépôt d'une demande de concession dite « *Concession de Villeranges (23)* ». Mais cette demande, qui annonçait l'exploitation de mines à ciel ouvert, est refusée deux fois par le ministère de l'Industrie. Alors que le cours de l'or est au plus bas, le premier rejet est motivé pour défaut dans l'enquête publique, et le deuxième, en 1997, pour motif économique.

En Creuse, on finit par oublier cette histoire... Jusqu'au jour où, en 2013, Arnaud Montebourg, alors ministre du Redressement productif, **prône le renouveau de l'exploitation minière**

en France. Dix-huit sites miniers sont annoncés en métropole et en Guyane. Le premier permis accordé est celui de Tennie dans la Sarthe, à l'entreprise Variscan.

Le deuxième est creusois, près de Lussat. Quelques citoyens découvrent dans un entrefilet du journal local l'arrivée de Cominor (voir encadré en fin d'article), qui veut se lancer dans la recherche de métaux précieux.



L'affiche de "No Mine's Land", le festival organisé le 25 juillet par le collectif "Stop Mines 23"

Une consultation publique du ministère est lancée en plein été et sur internet. Elle ne reçoit que treize réponses, dont la majorité par des étudiants en géologie.

Les Creusois, eux, n'ont pas leur mot à dire. Les maires des sept communes concernées

sont même conviés à une réunion au cours de laquelle le préfet et Cominor expliquent le projet... sans demander l'avis de quiconque. La maire du petit village d'Auge est la seule des élus à afficher en mairie le compte rendu de la réunion. En novembre 2013, l'accord du permis est validé sans que personne ne soit vraiment au courant.

Les mines, on connaît déjà - et ce n'est pas bien

De 1955 à 2010, les anciennes mines d'or du Châtelet ont été laissées à l'abandon, les déchets arséniés exposés aux vents et aux ruissellements, charriant des métaux lourds dans la Tardes, la rivière qui coule aux pieds du stérile minier - les gorges de la Tarde sont aujourd'hui classées Natura 2000. Après des années d'alerte de la population, il a fallu attendre la mort de deux vaches pâturant sur la zone pour que l'État réagisse.

Les pouvoirs publics ont opté pour une mise en sécurité du site, achevée en 2012. Car il stocke toujours 550 000 tonnes de résidus arséniés et cyanurés. Une partie en est alors mis en sécurité sous une bâche, le site est grillagé, le tout pour un coût de 4,5 millions d'euros payés par le contribuable.

La Creuse, du fait de la nature de son sous-sol et de son passif en termes d'exploitation aurifère, détient dans ses eaux un taux d'arsenic bien supérieur à la moyenne nationale. Le Limousin est aussi lourdement touché par la pollution des anciennes mines d'uranium et accueille encore les déchets d'Areva sur le site de Bessines.



Ces mauvais souvenirs soulèvent l'inquiétude, quand le projet de Cominor commence à être connu. D'abord parce que la vente d'un des châteaux de Lussat, ainsi que d'autres ventes immobilières, ont été annulées quand les acheteurs potentiels ont appris l'installation de la mine. Mathieu, agriculteur sur une des communes avoisinantes de la future mine ne décolère pas : *« J'ai repris en 2014 la ferme de mon père avec qui je travaille depuis 2004. Je suis en train de tout convertir en agriculture bio pour 2016. Une seule de mes parcelles est dans le permis minier, mais il ne faut pas être nigaud, la pollution ne s'arrêtera pas au tracé sur la carte ! »*

Sinon, la perspective angoissante du sort des agriculteurs de Salsigne est pour lui inévitable. Ce village de l'Aude a connu une mine exploitée pour l'or et l'arsenic pendant un siècle. Dix ans après sa fermeture, la pollution y sévit toujours. *« 120 tonnes d'or ont été arrachées à la terre, dit Mathieu, six communes sont concernées par un arrêté préfectoral reconduit chaque année qui leur interdit de consommer ou de vendre leurs fruits et légumes ; ils sont en pleine enquête sanitaire, procédure juridique. La commune est la plus polluée de France ! Voilà ce que deviendra la Creuse bientôt. »*

L'explication du désastre de Salsigne ? Il est impossible de récupérer l'or sans l'utilisation massive de produits chimiques tels que le cyanure. Les métaux lourds ont fini par rejoindre les cours d'eau, les cheminées des fours des usines ont craché leurs fumées toxiques à des kilomètres à la ronde.

Un projet qui menace des sites naturels protégés

Les travaux prévus en Creuse par Cominor se situent dans la vallée de la Voueize, une zone humide classée Znieff (Zone naturelle d'intérêt écologique faunistique et floristique), juste en amont du site inscrit des Gorges de la Voueize. Le permis minier coupe le double site Natura 2000 de l'étang des Landes, une réserve naturelle de 165 hectares, zone de protection spéciale abritant des centaines d'espèces d'oiseaux, d'insectes, d'amphibiens et de plantes. Les forages seraient réalisés à proximité de l'étang dont la maison des gardes a été récemment restaurée afin d'accueillir les touristes et de sensibiliser le public à la protection de l'environnement dans l'un des sites les plus visités de Creuse. Et pour finir, une partie des gisements se situent sur la seule véritable nappe phréatique qui alimente dix-huit communes en eau potable.



Mais le projet ne passe pas. Les services de la préfecture ont alerté sur la présence de ces sites « à protéger », les citoyens se sont mobilisés, le Conseil départemental de la Creuse a écrit à l'État et voté une motion, le 2 juillet dernier, demandant l'annulation de ce permis minier et signifiant son désaccord. Le Conseil régional et certains conseils municipaux ont fait de même. Cela n'a pas empêché **La Mancha**, ex-filiale "métaux précieux" d'Areva et propriétaire de Cominor, d'annoncer que l'exploitation des mines débuterait en 2019, avec au programme, l'exploitation de mine à ciel ouvert, l'ouverture de tous les gisements de la Creuse et l'installation d'une usine de cyanuration.

Depuis les catastrophes d'Aznacollar en Espagne et de Baia Mare en Roumanie en 2000, ce genre d'usine et ses bassins de stockage sont classés Seveso (réglementation européenne pour les sites industriels qui accueillent des produits dangereux, comme l'usine AZF à Toulouse).

Les associations dont Stop mines 23, Sources et rivières du Limousin, Maïouri nature, Guéret environnement, Oui à l'avenir, Creuse citron et le Simples (syndicat d'herboristes), se sont constitués en collectif pour contrer ce projet. Mais il leur faut attendre l'accord des travaux de forage pour lancer un recours juridique. La déclaration des travaux a été déposée en préfecture début avril, stipulant 60 à 80 forages, jusqu'à 350 mètres de profondeur.

COMINOR, UNE FILIALE DE LA MULTINATIONALE LA MANCHA



Cominor appartient à La Mancha, ex-filiale « métaux précieux » d'Areva. En 2012, elle est rachetée par le milliardaire égyptien, Naguib Sawiris et son fonds de pension Weather Investments II, une holding luxembourgeoise qui s'est enrichie en investissant dans les secteurs des télécoms et du bâtiment.

Pour réussir cette reconversion dans la production d'or et diriger La Mancha, il a fait appel au comte Sébastien de Montessus, jugé en 2013 dans l'affaire d'espionnage présumé au sein d'Areva.

La Mancha possède des actifs au Soudan, en Côte d'Ivoire et en Australie. Elle est en train de revendre les parts qu'elle détient dans la mine d'Hassaï à l'État soudanais et investit massivement en Côte d'Ivoire dans une deuxième usine de cyanuration (mines d'Ity). Enfin, Naguib Sawiris vient de prendre le contrôle de la chaîne *Euronews*.

Lire aussi : Pourquoi vous opposez-vous au projet de mine d'or dans la Creuse, à Lussat ?

Source et photos : Eloïse Lebourg pour *Reporterre*

- Emplacement : Accueil > Reportage >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Le-projet-minier-d-une-ex-filiale-d-Areva-menace-l-environnement-en-Creuse>